



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-139

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

Réglementation de la circulation brocante

Dimanche 4 mai 2025 / rue Bailliet et rue Duponchel

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir des accidents à l'occasion de la brocante organisée par l'Amicale Laïque de Molingham le dimanche 4 mai 2025

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules autres que ceux des brocanteurs et des organisateurs seront interdits le dimanche 4 mai 2025 de 8H à 17H dans les rues du Docteur Bailliet et Duponchel.

Article 2 : Les panneaux réglementaires seront mis en place par les organisateurs de l'évènement.

Article 3 : Les organisateurs seront tenus de prévoir du personnel afin d'assurer la sécurité aux abords et dans la brocante et pour débarrasser les lieux en fin de journée.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **25 AVR. 2025**

Publié le **25 AVR. 2025**

Le Maire,

David THELLIER